

Critères de sélection des priorités concernant les allocations de fonds en faveur des nouveaux Programmes nationaux

PROGRAMME ONU-REDD – 6^{ème} RÉUNION
DU CONSEIL D'ORIENTATION

21-22 mars 2011

Da Lat, Viet Nam



Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document a été imprimé en nombre limité afin de réduire au minimum l'impact des processus du programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. La plupart des documents de réunion du programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse www.unredd.net.

Contexte

Dans sa première phase, le Programme ONU-REDD soutient neuf Programmes nationaux pilotes à démarrage rapide ('Quick-Start') dans neuf pays : en Afrique, dans la région Asie-Pacifique, en Amérique latine et dans la région des Caraïbes. À l'instar de la Stratégie du Programme ONU-REDD de 2011-2015, entérinée par le Conseil d'orientation, le Programme se propose de soutenir 20 autres Programmes nationaux de préparation initiale au fur et à mesure que des fonds deviennent disponibles.

À l'occasion de la 5^{ème} réunion, le Conseil a reconnu le besoin de définir un ensemble de critères de sélection prioritaire concernant les allocations de fonds en faveur de nouveaux Programmes nationaux, tout en étant conscient que même si la demande de soutien dans ce cas est de plus en plus favorable, il n'en reste pas moins qu'il faut inévitablement s'attendre à des contraintes au niveau des financements. Comme il est expliqué dans la Stratégie¹ du Programme ONU-REDD, il sera tenu compte de ces critères au moment de soutenir la préparation initiale à la REDD+ des pays considérés.

La Conseil a décidé de créer un petit groupe de travail, ayant pour tâche de proposer un certain nombre de critères de sélection prioritaire - concernant les allocations de fonds – à soumettre à l'étude du Conseil d'orientation lors de sa 6^{ème} réunion. Il a été convenu que feront partie dudit groupe de travail des représentants de chaque groupe membre du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD, à savoir : les pays associés au Programme ONU-REDD, l'Argentine et la Zambie ; les pays donateurs, le Danemark ; la Société civile, Global Witness (CSO-Pays développés) ; les populations autochtones, Services de recherche et de développement communautaires (CORDS) (IP-Africa) ; les agences des Nations Unies, Le PNUD.

Le groupe de travail, soutenu par le Secrétariat, a organisé deux téléconférences et discuté l'objectif visant à définir des critères, des projets de critères et des modalités d'appui, et les enseignements tirés d'autres initiatives.

Cette note d'orientation est le fruit des consultations du groupe de travail. Il est prévu de la présenter à la décision du Conseil lors de la 6^{ème} réunion.

Objectif

Définir des critères et le processus à adopter pour mettre ceux-ci en œuvre, en vue d'établir les priorités à accorder **aux allocations des futures ressources destinées aux nouveaux Programmes nationaux, au profit des pays partenaires acceptés** du Programme ONU-REDD.

Projets de critères

Étant essentiel de disposer d'un système simplifié et objectif de sélection de pays, les projets de critères ci-après proposés sont soumis à l'étude du Conseil d'orientation :

- Faire partie des pays partenaires du Programme ONU-REDD : Il est souhaitable que les pays désireux d'obtenir une aide du Programme ONU-REDD soient en premier lieu acceptés en tant que pays partenaires du Programme ONU-REDD. L'ordre d'adhésion des pays au Programme déterminera la priorité accordée à l'allocation de fonds ;
- Garantir l'équilibre entre les régions : Le Programme fera en sorte de pratiquer une politique d'investissements équitable (en décernant des sommes comparativement analogues aux parties considérées) dans les trois régions suivantes : en Afrique, dans la région Asie-Pacifique, en Amérique latine et dans la région des Caraïbes ;
- Renforcer la coordination avec d'autres initiatives : Le Programme ONU-REDD cherche à exploiter au maximum les effets de ses interventions en a) encourageant un accès équitable au soutien à la préparation pour la REDD+, en accordant la priorité aux pays

¹ La Stratégie du Programme ONU-REDD 2011-2015(www.un-redd.org)

qui jusqu'à présent n'ont pas bénéficié du soutien dont question dans la base de données Partenariat provisoire REDD+ (ou à l'issue de la CCNUCC) ; et b) en ajoutant de la valeur et en concrétisant davantage la coordination avec d'autres initiatives bilatérales et multilatérales liées à la REDD+ ;

- Les agences des NU doivent avoir la capacité d'aider le pays considéré :

Le Programme ONU-REDD+ a été élaboré dans le contexte des principes régissant la programmation des pays appartenant au Groupe de développement des Nations Unies – dont la cohérence avec le cadre du programme stratégique UNDAF qui se fait l'écho de la réponse collective du système des Nations Unies aux priorités de développement nationales - et selon le concept prôné par les Nations Unies "Delivering as one UN" (« Unis dans l'action ». Les premiers à en bénéficier seront les pays partenaires où les Agences partenaires désignées des NU peuvent assurer le soutien nécessaire aux activités liées à la REDD+.

- Avoir la capacité de communiquer les résultats des avancées à court terme, sur la base des mesures précoces des activités REDD :

Pour être une initiative pilote, le Programme ONU-REDD accordera tout d'abord une aide aux pays susceptibles d'avancées rapides et d'accélérer la préparation à la REDD+, en mettant tous les moyens en œuvre pour exploiter les expériences et les enseignements qu'ils ont acquis en vue de poursuivre le développement du mécanisme de la REDD+ sous la bannière de la CCNUCC.

Seront pressentis en particulier les pays capables de contribuer aux objectifs d'apprentissage du Programme ONU-REDD, en les sélectionnant sur la base de critères bien définis, à savoir :

(i) être capable de pouvoir canaliser leurs efforts sur le développement des concepts et stratégies novateurs et/ou avancés de MRV, sur le suivi, la protection de la biodiversité, la gouvernance et sur les répercussions sociales ; (ii) faire preuve sur le plan régional d'un fin esprit de décision le moment venu d'aborder le thème de la REDD+ ou les domaines techniques applicables à la préparation de la REDD+ ; ou (iii) donner la preuve qu'ils font appel à des approches inclusives et qu'ils dirigent leur actions vers la REDD+, tout en mettant l'accent sur l'allègement de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie, les réformes en matière de gouvernance et/ou les droits fonciers, entre autres les plans d'action de remplacement concernant le secteur forestier ou tout autre plan d'action concernant la gouvernance.

- Potentiel de la REDD+

Non seulement le Programme ONU-REDD se doit de présenter des résultats rapides, mais il s'est également engagé à contribuer à atténuer le changement climatique, à l'échelle mondiale, grâce à la REDD+. On comprendra donc à quel point le potentiel de la REDD+ de chaque pays est important. Il faudra donc accorder la priorité aux pays détenteurs des caractéristiques suivantes : (i) grands espaces forestiers et stocks de carbone forestier importants ; et (ii) adéquation des forêts dans l'économie du pays, notamment leur pertinence en termes de réduction de la pauvreté, des conditions de vie des populations autochtones dépendant de la forêt et des autres habitants des forêts, et éclaircissement sur les réglementations régissant les droits fonciers .

- S'engager à mettre en œuvre les principes directeurs du Programme² ONU-REDD, notamment :

² À évaluer par une application rapide de « L'outil d'évaluation des risques pour les principes sociaux » du Programme ONU-REDD, voir [Stratégie de l'ONU-REDD 2011-2015](#) pour davantage d'informations

- Un engagement prouvé envers une approche du développement fondée sur les droits de l'homme
- Une mise à disposition d'un guide opérationnel ONU-REDD, destiné entre autres à encourager la participation des populations autochtones et des autres communautés dépendant de la forêt
- L'institution de principes et de critères sociaux et environnementaux ONU-REDD, dont l'outil d'identification et d'atténuation des risques
- L'assurance d'une cohérence avec le cadre général de la REDD+, découlant des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier avec les clauses de sauvegarde de la REDD+ stipulées dans l'Annexe 1 des documents COP16 CCNUCC [Décision 1/CP.16](#) et COP10 CBD [Décision X/33](#).

Ampleur des propositions

Le but que se propose le Programme ONU-REDD est d'aider les pays en développement à préparer et à mettre en œuvre les stratégies nationales de REDD+. Le seuil minimal prévu est de ce fait de 1 million de dollars US, étant envisagé que le seuil maximal devrait être de 4 millions de dollars US³.

Modalités de sélection des pays

Le groupe de travail propose au Conseil d'orientation de mettre en place un comité de sélection, qui devrait être représentatif de tous les groupes membres du Conseil d'orientation et dont l'adhésion serait identique à celle du groupe de travail. Le comité de sélection assistera à chaque réunion du Conseil d'orientation, et présentera à l'avis du Conseil une liste de pays dûment sélectionnés invités à préparer des propositions sur la base :

1. Des ressources disponibles pour la mise en œuvre de nouveaux programmes nationaux
2. Des critères de sélection officiels

³ Si les circonstances le justifient, le Conseil d'orientation pourrait examiner les propositions dépassant ce seuil

Annexe 1

Pays pilotes et autres pays partenaires existants du Programme ONU-REDD

Pays bénéficiant d'un soutien aux Programmes nationaux :

Neuf pays pilotes :

- Bolivie
- République démocratique du Congo (CD)
- Indonésie
- Panama
- Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Paraguay
- Tanzanie
- Viet Nam
- Zambie

Nouveaux pays bénéficiant d'un soutien aux Programmes nationaux :

- Cambodge
- Les Philippines
- Îles Salomon

Autres pays partenaires :

- Argentine
- Bangladesh
- Bhoutan
- République centrafricaine
- Colombie
- Costa Rica
- Équateur
- Gabon
- Guatemala
- Guyana
- Kenya
- Mexique
- Népal
- Nigéria
- République du Congo
- Sri Lanka et Soudan

TOTAL 29 pays partenaires

Annexe 2

Statut du financement des pays pilotes et autres pays partenaires existants du Programme ONU-REDD

Pays partenaires financés		Pays partenaires non financés	
Pays partenaires pilotes	Expression d'intérêt		Expression d'intérêt
Bolivie	25 septembre 2008	Argentine	8 septembre 2009
République démocratique du Congo (CD)	18 septembre 2008	Bangladesh	24 mars 2010
Indonésie	1 juillet 2008	Bhoutan	9 avril
Panama	8 septembre 2008	République centrafricaine	29 avril 2010
Papouasie-Nouvelle-Guinée	9 septembre 2008	Colombie	9 avril 2010
Paraguay	11 août 2008	Costa Rica	3 décembre 2009
Tanzanie	22 septembre 2008	Équateur	15 juin 2009
Viet Nam	17 novembre 2008	Gabon	9 juillet 2010
Zambie	5 août 2008	Guatemala	12 mars 2010
Nouveaux pays partenaires bénéficiant de soutien		Guyana	6 septembre 2010
Cambodge	10 août 2009	Kenya	12 janvier 2010
Les Philippines	22 janvier 2010	Mexique	15 décembre 2009
Îles Salomon	13 novembre 2009	Népal	14 octobre 2009
		Nigéria	3 novembre 2009
		République du Congo	11 février 2009
		Sri Lanka	7 septembre 2009
		Soudan	23 décembre 2009